

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Monsieur l'Orateur, il est très important que je dise aux députés qu'il importe que le Parlement suive le Règlement de la Chambre des communes. Les documents officiels du Parlement du Canada sont déposés dans les deux langues officielles du Canada. Je tiens simplement à le préciser à l'honorable député, car c'est le Règlement de la Chambre.

\* \* \*

[Traduction]

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Monsieur l'Orateur, je tiens à signaler à la Chambre qu'hier je n'ai pas, suivant l'usage, désigné le mardi 6 novembre comme jour réservé, conformément au calendrier que nous avions préalablement adopté officieusement. Étant donné que, du moins d'après le *Globe and Mail*, le 6 novembre sera le jour du grand test, je n'ai pas voulu priver l'opposition officielle de cette journée. Je présume qu'on respectera la procédure normale quant aux consultations relatives à la motion dont nous serons saisis ce jour-là et à la possibilité qu'elle soit mise aux voix.

\* \* \*

[Français]

### RECORDS AU RÈGLEMENT

#### LE REFUS DE DONNER LA PAROLE AU DÉPUTÉ DE BEAUCE

**M. Armand Caouette (Abitibi):** J'invoque le Règlement, monsieur le président.

**M. l'Orateur:** L'honorable député d'Abitibi invoque le Règlement.

**M. Caouette:** Monsieur le président, dans mon rappel au Règlement, je me réfère à ce matin, aux derniers événements qui se sont produits alors que vous avez refusé d'accorder la parole à l'honorable député de Beauce sur la question principale et la question aussi importante que le dépôt du Livre blanc, déposé par le Parti québécois ou le gouvernement du Québec.

A la suite de ces événements, monsieur le président, il est malheureux, et je le dis en mon nom personnel et au nom de toute la population d'Abitibi que je représente, d'avoir à vous juger sur votre comportement que vous donne votre poste, c'est censé être un poste impartial à la Chambre des communes. C'est pourquoi . . .

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je ne suis pas disposé à accepter une telle intervention de la part de l'honorable député d'Abitibi, ou de tout autre député, et c'est la dernière fois que j'accepte une discussion sur les priviléges ou les droits des

### Privilège—M. Joyal

députés de son parti, le Parti Crédit Social du Canada, que j'ai reconnu comme parti. Je dis toujours que le Parti Crédit Social du Canada existe et que j'accepte que l'honorable député de Beauce (M. Roy) en soit le chef. Le parti compte cinq députés, et je l'ai reconnu comme parti politique.

Hier, j'ai donné la parole à l'honorable député de Beauce après l'avoir donnée à l'honorable député d'Oshawa (M. Broadbent). Plusieurs fois auparavant, alors que j'occupais la présidence dans ce Parlement, j'ai tenté de donner plus tard la parole aux autres députés du Parti Crédit Social du Canada, au cours de la période des questions orales, en proportion de leur nombre à la Chambre. Je vais continuer de faire le juste partage, pas plus, pas moins.

Hier, j'ai donné la parole à un député de son parti, l'honorable député de Beauce (M. Roy). Mercredi, un autre député créditiste a aussi eu la parole au cours de la période des questions orales, l'honorable député de Rimouski (M. Allard). Voilà deux jours consécutifs où deux députés ont obtenu la parole, et aujourd'hui ce n'est pas, à mon avis, le juste droit de cinq députés du Parti Crédit Social du Canada d'avoir la parole à nouveau un troisième jour consécutif. Cependant, je répète que je maintiens avec prudence le droit de tous les honorables députés de la Chambre de participer à la période des questions orales, d'une manière juste, ni plus ni moins.

\* \* \*

### QUESTION DE PRIVILÈGE

#### ON DEMANDE POURQUOI UN RAPPORT DÉPOSÉ À LA CHAMBRE N'EST PAS DISPONIBLE DANS LES DEUX LANGUES OFFICIELLES

**M. Hal Herbert (Vaudreuil):** Monsieur le président, j'ai bien écouté le président du Conseil privé, et je crois qu'il est très mal informé. Je cite comme exemples le document déposé en anglais seulement au comité des finances, du commerce et des questions économiques par le ministre des Finances, et le communiqué du 19 octobre, D-50, du ministère de l'Agriculture, déposé en anglais seulement et pas en français, comme il nous l'a dit dans ses propres mots il y a environ quatre minutes.

• (1230)

[Traduction]

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement faire une correction. Mardi, au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, le critique financier de l'opposition m'a demandé de donner des faits et des chiffres en ce qui concerne les hausses du taux d'escompte. J'ai expliqué au comité que mon ministère m'avait fourni quelques notes sur le sujet et que j'étais prêt à les lui remettre même si à ce moment-là, je n'avais que la version anglaise. J'ai cependant promis au comité de lui fournir une version française plus tard. Dans ces conditions, le comité a accepté la version anglaise.